

Rapport de l'observatoire des langues 2006

La situation générale

Introduction de l'allemand standard à l'école

Suite aux constatations découlant du dernier recensement de la population (cf. rapport intermédiaire de l'OdL de l'année dernière), de plus en plus de cantons alémaniques annoncent l'introduction de l'allemand standard dès l'école primaire (LU, BE, TG, BS, BL, UR, SW, ZH, ZG, FR)¹.

En début d'année, le Forum Helveticum a publié une étude très intéressante sur l'importance du dialecte alémanique, en présentant également les parallèles avec les dialectes en Suisse romande et au Tessin [Dialekt in der (Deutsch) Schweiz – Zwischen lokaler Identität und nationaler Kohäsion/ Le dialecte en Suisse (alémanique)- entre identité locale et cohésion nationale/ <http://www.forum-helveticum.ch/parser.php?lang=fr&page=schriftenreihe>]²

Exigences linguistiques minimales

Parallèlement à un renforcement de l'allemand, et en écho à ce qui se pratique dans certains pays du Nord de l'Europe³ (NL, D, GB) la plupart des cantons alémaniques tendent à exiger de leurs étrangers la maîtrise de la langue locale. Du reste, l'aisance en dialecte est un des critères retenus pour évaluer l'intégration lors de l'examen de naturalisation. Le problème se pose lorsque ces exigences, tant bien que mal, sont indirectement imposées aux Suisses non-germanophones, ce qui revient en fait à leur nier leur statut de Confédérés.

Présence allemande accrue

Depuis l'ouverture du marché du travail aux européens, il a été constaté un fort afflux de citoyens allemands (le plus souvent jeunes et bien formés) en Suisse alémanique. La question est de savoir s'ils vont « s'assimiler » et adopter le dialecte⁴ ou si alors ils vont faire au moins progresser la qualité de l'allemand écrit. Selon certains sondages, les alémaniques n'auraient nullement l'intention de modifier leurs habitudes dans l'utilisation du dialecte, mais le fait est que, ces derniers temps, le Latin lambda a de moins en moins de peine à ce qu'on lui réponde en bon allemand dans les grandes villes telles Berne, Bâle ou Zürich. Ironie de l'histoire, c'est peut-être grâce aux Allemands que les latins de Suisse vont peut-être se réconcilier avec la langue de Goethe et communiquer enfin avec leurs compatriotes d'Outre-Sarine⁵.

Par ailleurs, selon un récent sondage de l'Hebdo (12 octobre 2006), il semble que les Romands tiennent à ce que l'allemand soit enseigné en priorité par rapport à l'anglais, et qu'ils considèrent que de cela dépend la cohésion nationale. Bref, même s'il est ressenti comme une corvée, l'apprentissage de l'allemand est considéré comme un sacrifice nécessaire par les Romands.

1 Le Temps, 10 avril 2006, : « Le «Hochdeutsch» dès les premières années d'école »

2 Le Temps, 11 janvier 2006 : « Succès pervers: le schwyzerdütsch isole les Suisses alémaniques»

3 Le Temps, 1^{er} février 2006 : « La langue, sésame de l'intégration »

4 Blick, 2 octobre 2006 : « Mundartkurs – Blick macht den Test Chrüsimüsi mit Schwiizertütsch »

5 <http://www.blogwiese.ch/>

Le dilemme de la 1^{ère} langue étrangère à l'école primaire

De leur côté, les alémaniques se disputent sur la question de l'apprentissage du français ou de l'anglais comme première langue à l'école primaire. Dans les arguments pour et contre, aucune mention de la nécessité de maintenir la cohésion nationale ou de connaître ses voisins immédiats. Le ton est purement pragmatique et concerne la difficulté pour les élèves de concilier l'apprentissage du bon allemand avec une autre langue, ainsi que pour les enseignants de s'adapter^{6 7}. De là le sentiment d'incompréhension ressenti par les Romands, qui ont l'impression d'être les seuls à faire des efforts dans ce domaine.

Applications Microsoft en romanche :

Depuis le mois de juin 2006, il est possible de télécharger des applications de Microsoft en romanche.

Le parlement

Les diverses interventions parlementaires présentées en 2005 et visant à améliorer la position des minorités linguistiques dans l'administration ont reçu dans l'ensemble des réponses se voulant conciliantes et pleines de bonne volonté⁸. Néanmoins, quand des mesures concrètes sont proposées, comme, par exemple, d'exiger un examen de langues pour les cadres (cf. Motion Ruey), l'on se heurte à un refus net mais poli, invoquant la suffisance des moyens actuellement mis en œuvre. La tendance se poursuit en 2006^{9 10}.

[06.1020 \(Q Riklin\): Cartes nationales: transcription des toponymes en dialecte?](#)

[06.3082 \(Mo. Zisyadis\): Loi fédérale contre les discriminations](#)

[06.3144 \(Po. Robbiani\): Emploi des jeunes. Que fait la Confédération?](#)

[06.3478 \(Ip. Levrat\): Apprentissage à la Confédération. Les jeunes Romands négligés](#)

[06.3550 \(Ip. Abate\): Strategia di comunicazione con l'Italia](#)

Beaucoup d'espoir avait été placé sur la session parlementaire d'automne à Flims, et sur le débat concernant le projet de loi sur les langues, lequel a été renvoyé au dernier jour de la session parlementaire d'hiver (le 19 décembre 2006). Par ailleurs, le Conseil fédéral a renoncé à prendre position sur le rapport de la Commission chargée d'examiner ledit projet de loi, considérant que la plupart des mesures proposées étaient de la compétence des Cantons (cf. avis du Conseil fédéral du 18 octobre 2006, Feuille Fédérale du 21 novembre 2006).

6 AP, 4 mai 2006 : « Français dès la troisième pour les petits Alémaniques »

7 Le Temps, 7 février 2006 : « Le multilinguisme scolaire trouve son lobby »

8 Ticinoinforma, décembre 2005 : « “Curia Vista” in italiano: un passo significativo per la difesa dell'italianità in Parlamento »

9 Corriere del Ticino, 10 mai 2006 : « Basta parole, è l'ora dei fatti »

¹⁰ Le Matin online, 2 février 2006 : « Ils oublient le français »

L'administration fédérale

LE DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

HELVETIA LATINA a rencontré le chef du DFF, Monsieur le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, au mois de mars dernier. Le message a été clair: pas question de forcer la main aux offices en introduisant des mesures coercitives visant à une application uniforme des instructions du Conseil fédéral sur la promotion du plurilinguisme.

L'OFPER

La promotion du plurilinguisme

35 L'Office fédéral du personnel (OFPER) soutient la promotion du plurilinguisme. Il conseille les responsables hiérarchiques, les délégués à la promotion du plurilinguisme et les spécialistes du personnel lors de la mise en oeuvre des instructions du Conseil fédéral. Il met des instruments à la disposition de ces groupes-cibles pour soutenir certaines mesures.

Lors de la réunion des délégués au plurilinguisme du 16 février 2006, nombreux ont été les participants à mettre en évidence l'absence d'intérêt d'une grande partie de l'administration à mettre en application les instructions en matière de promotion du plurilinguisme, ainsi que la méconnaissance générale de la portée de celles-ci sur le travail au quotidien.

Il a été en outre constaté qu'un meilleur « panachage » de la représentation linguistique n'intervient que lorsqu'un latin est nommé à un poste à (haute) responsabilité. Or, pour avoir des latins aux postes à responsabilité, il faut tout d'abord qu'il y ait des latins intéressés à travailler dans l'administration fédérale.

L'OFPER a dès lors décidé, d'une part, de mieux sensibiliser les chefs d'office et les chefs du personnel, et, d'autre part, de rédiger un «manuel du plurilinguisme» sur la base des suggestions qui ont été faites lors de la journée des délégué(e)s au plurilinguisme. Une tournée visant à promouvoir la Confédération en tant qu'employeur a été effectuée dans les Universités romandes et tessinoise entre la fin 2005 et le début 2006.

En outre, l'OFPER a prévu de créer cet automne un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de proposer des mesures de promotion de la langue italienne au sein de l'administration fédérale. De surcroît, l'offre des cours de langues pour les collaborateurs et collaboratrices est actuellement en réexamen, tout comme la mise sur pied d'instruments de controlling efficaces.

Toutefois, l'OFPER a également décidé de supprimer les cours sur l'interculturalité, qui avaient pourtant un grand succès, pour ne garder qu'un cours sur la promotion du plurilinguisme. Il est à relever cependant que les cours sur la promotion du plurilinguisme 2005 et 2006 ont dû être annulés faute de participants en nombre suffisant.

Les statistiques

La position officielle répétée par l'OFPER ces dernières années est que, globalement, l'équilibre entre communautés linguistiques est atteint dans l'administration fédérale (chiffres, voir annexe 1). A l'automne 2005, l'OFPER a mis à disposition sur sa page intranet, les schémas publiés lors de l'édition annuelle du «cockpit HRM». Cette présentation permet de distinguer les données par office et par classe de traitement, selon la langue maternelle ou le sexe, avec possibilité de comparer avec les données des années précédentes.

Lors du rapport 2005, l'OdL avait déjà mis en exergue les carences du système (mention des pourcentages uniquement, référence à la population suisse, sans tenir compte de la répartition géographique du personnel, ni des postes-clé avec pouvoir décisionnel). Les nouvelles données ne permettent toujours pas d'examiner la répartition linguistique dans les postes avec un pouvoir décisionnel, ainsi que la répartition géographique des minorités linguistiques travaillant dans l'administration fédérale.

Par contre, deux de nos revendications ont été satisfaites, notamment l'édition d'un « Who's who » qui permet de repérer nommément les personnes travaillant dans l'administration fédérale, ainsi que leur place dans la hiérarchie de leur Office ou de leur département, et la possibilité pour toute personne concernée de modifier ses données personnelles. Le seul hic, est que l'examen d'un Office prend un temps considérable et que la langue mentionnée est la langue de "correspondance ", alors que les statistiques de l'OFPER se fondent sur la langue "maternelle", qui ne correspond souvent pas à la langue de "correspondance". De ce fait, il est quasiment impossible de vérifier concrètement les données fournies.

L'OFPER a transmis néanmoins à HELVETIA LATINA les chiffres concernant les fluctuations du personnel pour le 1^{er} semestre 2006, qui montrent que, globalement, la Confédération engage plus de francophones, tandis que les italophones seraient en régression (cf. annexe).

Cependant, une analyse plus approfondie indique que les francophones ont également le plus haut taux de départs. En outre, au stade actuel il n'est pas possible de déterminer si ces fortes fluctuations découlent de suppressions d'emplois, d'un très fort renouvellement dans les postes francophones, ou s'il s'agit effectivement d'une augmentation durable de la part francophone des collaborateurs/trices de l'administration fédérale. Ces chiffres peuvent par ailleurs également s'expliquer par la présence de nombreux stagiaires francophones.

Enfin, l'OdL tient à mentionner les excellents contacts avec l'OFPER, ainsi que la bonne volonté démontrée de combler les lacunes du point de vue des statistiques. Il est dans l'intérêt de chacun en effet de pouvoir disposer d'outils de contrôle fiables concernant le plurilinguisme au sein de la Confédération. L'OdL espère que la collaboration continuera sur les mêmes bases dans le futur.

Les offices :

41 Pour concrétiser les présentes instructions, les départements et les unités administratives qui leur sont subordonnées établissent, selon leurs besoins et pour une période de quatre ans, un catalogue de mesures. Celui-ci pourra prendre la forme d'un programme ou d'un accord qui arrivera à échéance en même temps que le rapport quadriennal au Conseil fédéral.

42 Les départements fixent chaque année avec les unités administratives qui leur sont subordonnées quelques mesures de leur programme auxquelles ils donnent un caractère prioritaire. Ces unités administratives sont responsables de la mise en oeuvre ciblée de ces mesures prioritaires.

Comme signalé l'année dernière, les mesures d'économie contraignent la plupart des Offices à restreindre, voire supprimer – pour ceux qui en avaient un, leurs programmes de promotion du plurilinguisme.

Toutefois, au vu des témoignages exprimés lors de la dernière journée des délégués au plurilinguisme, il y a lieu de penser que chez certains Offices ces mesures d'économie représentent la bonne excuse pour se désengager d'obligations pour lesquelles le manque d'intérêt est flagrant. Dernier exemple en date, la suppression au mois de mai dernier du poste de délégué à l'égalité et à la promotion du plurilinguisme du DFJP¹¹. Officiellement les tâches sont reprises par la cheffe du personnel du DFJP, mais l'on peut douter que la question du plurilinguisme devienne réellement prioritaire au sein de ce département.

Sensibilisation – l'on prêche dans le désert:

L'expérience a démontré que la majorité alémanique ne perçoit pas la difficulté culturelle et linguistique à travailler dans un milieu autre que celui de sa langue maternelle. Toutefois, la sensibilisation des individus donne des résultats immédiats et permet une meilleure gestion des problèmes au quotidien. Jusqu'à présent, trop peu de personnes ont été formées à la gestion interculturelles, puisque les cours organisés par l'OFPER sont fréquentés essentiellement par des Latins et des germanophones déjà « convaincus ». Néanmoins, une immense majorité d'alémaniques, dont les chefs d'offices et les cadres supérieurs, ne manifestent aucun intérêt pour le sujet.

Convaincre de « l'exterritorialité » des offices fédéraux :

Les Latins ont souvent remarqué que la justification donnée par leurs collègues alémaniques concernant l'emploi du dialecte, voire de l'allemand, était que l'Office se trouvait en Suisse alémanique et que les collaborateurs provenant des autres régions linguistiques n'avaient qu'à s'adapter (« *Mir sind doch in Bärn!* »). Or, dans les faits la Confédération n'est pas une entreprise alémanique, mais bien une sorte de "multinationale". Elle réunit des collaborateurs parlant près de 38 langues (chiffres 2005) et qui se répartissent sur tout le territoire. Celle-ci admet en outre trois langues comme langues de travail (plus une 4^{ème} dans certains cas), ce qui fait que l'on ne peut admettre le raisonnement tenu par certains que la langue de travail doit être celle du lieu de situation de l'Office.

¹¹ Corriere del Ticino, 22 mai 2006 : « Responsabile della parità licenziato da Blocher »

Outil de travail- le progrès technologique ignoré :

51 En règle générale, les employés travaillent dans leur langue pour autant qu'elle soit une des langues officielles (l'allemand, le français ou l'italien). Les employés disposent des instruments appropriés (logiciels, dictionnaires et documentation) dans cette langue.

L'OdL, passant en revue les indications les plus récentes, a été effaré d'apprendre qu'à l'aube du XXIème siècle et avec les progrès de l'informatique actuels, dans certains Offices il ne va pas de soi de disposer d'un PC avec des logiciels en français.

Considérant que la technologie actuelle permet ces installations sans frais exorbitants, il y a lieu de penser que le problème provient principalement des services informatiques (quasi exclusivement germanophones) des Offices concernés, pour qui la gestion de programmes en français représente une difficulté dont ils aimeraient bien se passer (notamment en raison de l'acquisition nécessaire du vocabulaire spécifique en langue française). Il n'est toutefois pas admissible que des instructions du Conseil fédéral soient ignorées pour des raisons de pur confort.

Quant à la traduction, la situation est restée inchangée par rapport à l'année dernière, voire tend à empirer, car les mesures d'économies touchent également les services linguistiques (dernier en date, celui de l'OFSP, avec la suppression de trois postes).

Cours de langues- le double-jeu :

841 Pour améliorer leur capacité de communiquer, l'administration fédérale offre une formation linguistique à ses employés. Les supérieurs encouragent la formation linguistique de leurs collaborateurs et la communication interculturelle.

Depuis que l'organisation des cours de langues à été transférée aux Départements et aux Offices, l'existence même de ces cours est de plus en plus contestée (notamment les cours d'allemand pour non-germanophones). En effet les Offices considèrent qu'étant donné que leurs employés sont sensés maîtriser les langues nationales (c.-à-d.: l'allemand), il est superflu d'organiser des cours de perfectionnement linguistique.

Au-delà du raisonnement purement économique et rationnel, il y a lieu de remarquer un déni total des besoins des non-germanophones. En effet, l'allemand des examens de maturité n'a rien à voir avec celui entendu au sein de l'administration fédérale, d'autant plus qu'avec les années et le contact avec le dialecte, une remise à niveau régulière s'avère nécessaire. Il est curieux de constater que plutôt que soutenir les efforts entrepris par les collaborateurs latins pour améliorer la communication avec leurs collègues alémaniques, lesdits Offices préfèrent les contraindre à en assumer les frais. On a vu mieux pour motiver les troupes !!

Les italophones - « Il danno e la beffa »

51 En règle générale, les employés travaillent dans leur langue pour autant qu'elle soit une des langues officielles (l'allemand, le français ou l'italien).

Considérant que les places de travail permettant l'utilisation de l'italien sont rares, les italophones se retrouvent à devoir faire preuve d'un surcroît de souplesse en s'adaptant à travailler dans une autre langue que la leur. Il n'est pas rare, en outre, de rencontrer des italophones devant travailler dans les trois langues nationales à la fois. Toutefois, si le travail n'est pas bien fait, l'administration ne songera jamais qu'elle en demande trop à un italoophone, mais elle conclura simplement que celui-ci ne répond pas au profil du poste. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de rencontrer fréquemment des collaborateurs/trices italophones souffrant de divers maux liés au stress (angoisses, maux de ventre), pouvant aller jusqu'au « burn out », voire à la dépression. Malheureusement il n'y a

pas de chiffres officiels sur cette question, dont l'approfondissement serait néanmoins extrêmement intéressant.

En outre, si dans l'administration fédérale canadienne le bilinguisme est récompensé financièrement, tel n'est pas le cas dans l'administration fédérale suisse, où un italoophone travaillant en deux, voire trois langues, ne touche pas un franc de plus par rapport à son collègue alémanique ou francophone travaillant exclusivement en allemand ou en français. Si l'on pense que, grâce aux italophones, l'administration fédérale économise fréquemment plusieurs emplois, le moins que l'on puisse dire est que cette situation n'est pas équitable.

Inadéquation de la représentation latine par rapport aux tâches à effectuer

21 Les départements veillent à ce qu'une représentation équitable des communautés linguistiques soit garantie dans tous les domaines d'activités de l'administration et à tous les niveaux hiérarchiques, selon leur proportion dans la population résidante de nationalité suisse. Des variations favorisant les langues latines sont possibles. La situation des services décentralisés est prise en compte de manière appropriée.

L'administration, victime d'une crise manifeste d'autisme, semble ne pas voir qu'elle administre l'ensemble de la population vivant sur le sol suisse et non pas exclusivement celle de nationalité suisse (cf. interpellation Abate, mentionnée plus haut). Dans bien des cas, il apparaît que les ressources sont clairement inadaptées par rapport au volume des tâches à effectuer dans chaque langue.

Nous avons relaté l'année dernière les difficultés rencontrées par les Tessinois lors de leurs contacts avec l'OFROU à cause des vignettes autoroutières qui ne collaient pas. Cette année nous avons eu droit à l'édifiante situation de la division RPLP de l'Administration fédérale des finances (chargée de la taxe poids lourds), où aucun responsable n'est en mesure de répondre dans une autre langue que l'allemand. Une éventuelle question en français transitera via des collaborateurs romands surchargés (traitant jusqu'à trois fois plus de véhicules que leurs collègues alémaniques - 82,6% de collaborateurs alémaniques traitent 75% de véhicules, alors que les 17,4% de Romands traitent 25% de véhicules, y. c. les recours, plus nombreux en français qu'en allemand), lesquels devront non seulement prendre soin d'expliquer à leurs chefs le contenu de la question et de la réponse qu'ils auront rédigée, mais également s'assurer que cette dernière soit classée au bon endroit par les archivistes après expédition. Quant à une éventuelle question en italien, il vaut mieux ne pas en parler....

Conclusions

L'OdL constate l'urgence de disposer d'outils fiables pour mesurer le plurilinguisme de l'administration fédérale, ainsi que d'imposer aux Offices fédéraux des conditions minimales afin de permettre aux collaborateurs et collaboratrices non-germanophones d'effectuer leurs tâches conformément aux instructions du Conseil fédéral.

HELVETIA LATINA va donc continuer à faire pression en faveur de l'application effective et uniforme des instructions du Conseil fédéral en faveur de la promotion du plurilinguisme.

Berne, le 23 novembre 2006

Patrizia Friedrich
Responsable de l'Observatoire des langues

Annexes : statistiques OFPER 2006

Annexe

Répartition des langues dans l'administration fédérale

(en %, chiffres OFPER, avril 2006)

	Allemand	Français	Italien	Romanche	autres
Globalement	71,3	19,8	6,5	0,3	2,1
Cl. salaires 30-38	73	21,8	4,3	0,7	0,2
Cl. salaires 24-29	72,4	21,7	4,7	0,2	0,1

Répartition des langues en Suisse

(en %, chiffres OFS, recensement 2000)

	Allemand	Français	Italien	Romanche	autres
Population suisse	72,5	21	4,3	0,6	1,6
Population résidente	63,7	20,4	6,5	0,5	9

Vergleich Sprachanteile mit CH-Wohnbevölkerung

	08.2006	Sollwert	Abweichung 08.2006 vom Sollwert
Deutsch	71.1%	72.5%	-1.4 %
Französisch	19.9%	21.0%	-1.1 %
Italienisch	6.5%	4.3%	2.2 %
Übrige	2.2%	1.6%	0.6 %

Anzahl Eintritte 01.2006-07.2006 pro Muttersprache

	Anzahl Eintritte	Eintritte %	Sollwert	Abweichung 08.2006 vom Sollwert
Deutsch	1005	69.50%	72.5%	-3.0 %
Französisch	342	23.65%	21.0%	2.65 %
Italienisch	70	4.84%	4.3%	0.54 %
Übrige	29	2.0%	1.6%	0.40 %

Anzahl Austritte 01.2006-07.2006 pro Muttersprache

	Anzahl Austritte	Austritte %	Sollwert	Abweichung 08.2006 vom Sollwert
Deutsch	1300	71.74%	72.5%	0.76%
Französisch	361	19.92%	21.0%	1.08%
Italienisch	84	4.64%	4.3%	-0.34%
Übrige	67	3.70%	1.6%	-3.10%